



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :


Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 décembre 2022, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2022-183 décrétant les taux variés de taxation foncière et tarification des services municipaux pour l'exercice 2023.

QUE ce règlement est actuellement sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA MACAZA CE 21^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022

La directrice générale adjointe par intérim


Karine Paquette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Paquette directrice générale adjointe par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci au panneau à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de décembre 2022.

La directrice générale adjointe par intérim


Karine Paquette